

Note méthodologique

Calcul du Prix de Revient des Veaux sous Signes Officiels de Qualité

1/ Le coût de production de l'atelier est le résultat d'une approche « comptable » de l'exploitation. Il permet de mesurer ce que coûte l'activité d'élevage indépendamment du niveau d'autofinancement ou de propriété des moyens de production.

La première étape du calcul d'un coût de production consiste à ventiler toutes les charges élémentaires dans différentes rubriques. On distingue :

- **Les charges courantes** sont les dépenses qui ont donné lieu à des flux monétaires au cours de l'exercice comptable, hors cotisations sociales exploitant ; chaque poste étant ajusté des variations de stocks. Les céréales autoconsommées sont intégrées sur la base de leur coût de production.
- **Les amortissements** correspondent à l'usure et l'obsolescence du matériel, des équipements, des bâtiments et des améliorations foncières utilisés.
- **Les charges supplétives** sont des conventions visant à rémunérer les facteurs de production que l'exploitant met à la disposition de son entreprise : les terres en propriété (rémunérées au prix du fermage moyen de l'exploitation ou de la région), les capitaux propres (rémunérés au taux du livret A), et le travail que les exploitants consacrent à l'atelier. Celui-ci est rémunéré sur la base de 2 SMIC « brut » par UMO. Ce montant est supposé couvrir également les cotisations sociales exploitant qui ne sont donc pas prises en compte dans les charges courantes. Cette approche forfaitaire de la rémunération du travail exploitant et des capitaux investis est utilisée pour élaborer les références « coût de production », mais elle peut être ajustée aux objectifs de l'éleveur dans le cadre d'un conseil individuel.

Le coût de production est un indicateur ramené à une unité de production.

Pour un atelier Bovin Viande :



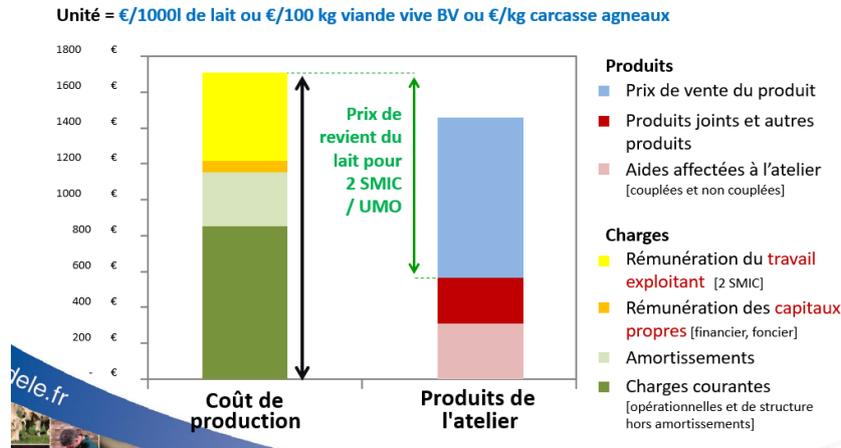
En bovin viande :

Production brute de viande vive (100 kg)

- = [poids des animaux vendus en vif]
- + [poids des animaux vendus en carcasse / rendement carcasse]
- [poids des animaux achetés pour l'engraissement ou la reproduction]
- + [poids des animaux présents en fin d'exercice]
- [poids des animaux présents en début d'exercice]

Le coût de production de l'atelier

Le prix de revient

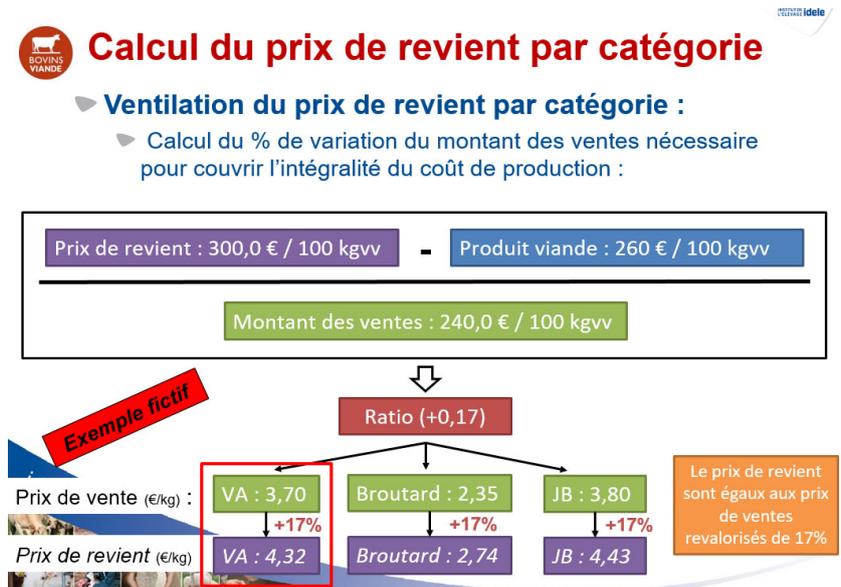


NB : dans les élevages bovins producteurs de veaux Label, nous avons dans les produits de vente différentes catégories d'animaux : Veaux en majorité + vaches de réforme + autres catégories...

2/ Le prix de revient de la viande correspond au prix de vente qui, compte tenu des aides et des produits joints, permet de couvrir l'ensemble des charges engagées par l'éleveur et de rémunérer l'ensemble des facteurs de production (main-d'œuvre et capitaux) au niveau défini.

Le prix de revient est donc égal à la différence entre le coût de production total moins les aides et les produits joints.

Ensuite, en élevage bovin viande, **plusieurs catégories d'animaux** sont souvent produites : JB, broutards, réformes, veaux...etc. Un prix de revient des différentes catégories est alors calculé en multipliant le prix de vente de chaque catégorie animale par le coefficient suivant : $[1 + (\text{Prix de revient } \text{€}/100 \text{ kgvv} - \text{Produit viande } \text{€}/100 \text{ kgvv}) / \text{Montant des ventes } \text{€}/100 \text{ kgvv}]$.



Afin d'estimer le prix de revient du veau à partir de données observées 2018 et des données indicées pour 2019 et 2020, nous avons calculé un prix de revient global sur l'exploitation.

Par exemple, pour les exploitations de veaux d'Aveyron, les prix de revient sont de 425€ en 2018, 433€ en 2019 et 440€ en 2020 par 100kgvv.

Ensuite nous avons par un ratio entre les prix de revient défini un indice :

- 2019/2018 : **1.02**
- 2020/2018 : **1.03**

C'est à partir de cet indice que nous avons estimé le prix de revient du veau pour les années 2019 et 2020.

Prix de revient 2018 du kilo carcasse vendu = 6.89€/kgéc

- 2019 : $6.89 * 1.02 = 7.01$ €/kgéc
- 2020 : $6.89 * 1.03 = 7.13$ €/kgéc